

Projet pédagogique de L'Accueil de Loisirs Sans hébergement Alain Fournier ETE 2019



POURQUOI UN PROJET PEDAGOGIQUE ?

- Pour donner un cadre, proposer une base commune. Il est évolutif et correspond aux objectifs fixés par le projet éducatif de la municipalité.
- Le projet éducatif donne les orientations et les choix politiques. Il donne un cadre au projet pédagogique. Il permet d'affiner les objectifs opérationnels et pédagogiques.
- C'est un référentiel commun qui permet la conduite du projet et son suivi. Il s'impose à tous les intervenants adultes (animateurs, agents d'entretien, de restauration et intervenants extérieurs).
- Il donne du sens aux actions menées au sein de l'accueil de loisirs.
- Il apporte une concrétisation des idées générales en moyens humains, matériels et organisationnels.
- Ce projet est le fil conducteur de l'accueil de loisirs. Chaque personne devra se sentir impliquée.

L'accueil de loisirs Alain Fournier est organisé par la Mairie de Fougères, sous la responsabilité du service Enfance Loisirs, relevant de la direction EDUCATION ENFANCE JEUNESSE.

Il est déclaré en tant qu'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) et se conforme à la réglementation d'accueil de mineurs.

Il a pour fonction d'offrir une réponse éducative à l'attente des parents pour la prise en charge des enfants de 3 à 12 ans sur les temps extrascolaires, les petites vacances ainsi que l'été et à partir de 2 ans si l'enfant est régulièrement scolarisé.

Il est ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires. Il se situe au 23, rue de Saint-Lô.

L'équipe d'animation est placée sous l'autorité d'une équipe de direction dans le respect de la réglementation DDCSPP.

Elle est pluridisciplinaire et comprend :

- Des animateurs titulaires, contractuels et saisonniers
- Des agents d'entretien et de restauration
- Des stagiaires BAFA, BAFD, CAP petite enfance.
- Des intervenants extérieurs

Les agents sont qualifiés dans le respect de la réglementation donc titulaires des diplômes/brevets suivants : CAP Petite Enfance, BAFA, BAFD, DUT Carrières Sociales, BPJEPS.

La plupart des agents sont titulaires de la formation aux premiers secours (PSC1)

Des activités diversifiées, ludiques et cognitives, un dispositif respectueux des rythmes de vie, la promotion des droits de l'enfant, l'écoute bienveillante et la prévenance seront les fondamentaux des équipes d'encadrement.

L'éducation de l'enfant dans sa globalité : nous sommes conscients de participer à cette mission, en tant que co-éducateurs complémentaires à l'action des parents.

Lieu de vie collective, espace ludique, de rencontres, l'accueil de loisirs doit permettre de contribuer à la socialisation de l'enfant, de favoriser son épanouissement et de développer son autonomie. Il doit au travers sa fonction sociale être un élément de lutte contre les inégalités, les exclusions et facteur de cohésion.

1. LE PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE FOUGERES

Un enfant bien dans sa ville... bien dans sa vie !

-Construire un dispositif respectueux des rythmes et des droits de l'enfant en fonction de leurs besoins fondamentaux (sommeil, nourriture, sécurité, affection, relation)

-Garantir un espace de vie collective propice au développement harmonieux et à l'enrichissement de la vie quotidienne de l'enfant.

-Offrir aux enfants des compétences humaines et des conditions matérielles de qualité qui contribuent à développer leurs connaissances et leurs potentialités.

La ville souhaite intervenir dans les domaines suivants :

- L'éducation à l'environnement et au développement durable
- L'éducation à la santé par l'alimentation
- L'éducation à la citoyenneté, à la prise de responsabilité
- L'éducation à la solidarité internationale, pour une culture de Paix
- L'éducation artistique, sportive et culturelle

L'environnement doit permettre de donner aux enfants des chances de développer et de valoriser leurs compétences et leur potentialité, afin de les préparer à être des citoyens responsables.

2. LES AXES PEDAGOGIQUES

dans le respect du projet éducatif trois axes ont été formulés comme socle commun par les quatre directrices de l'été 2019 :

- I- Développer le « vivre ensemble » cohésion, citoyenneté en associant les parents à l'ALSH.**
- II- Permettre à l'enfant d'être auteur et acteur (autonomie, vie collective, loisirs).**
- III- Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans des activités créatives (physiques, culturelles, artistiques).**

2.LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

I- a) Développer la socialisation

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
-Pouvoir s'entraider dans un projet commun : règles de vie, relations avec les autres	-Mettre en place des jeux coopératifs : jeux de connaissance, rencontres inter centre	-La coopération a-t-elle permis une cohésion de groupe

I- b) Etre à l'écoute des besoins de chacun

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
- Organiser des temps et des espaces adaptés aux besoins	- aménager les salles d'accueils avec différents espaces (lecture, jeux, dessins...) -Faire en sorte que l'animateur soit disponible et vigilant même sur les temps informels	- les enfants s'approprient-ils les espaces ? - l'animateur est-il à l'écoute du groupe et de l'enfant ?
- Permettre à l'enfant de pouvoir se reposer	- garantir que les enfants puissent s'isoler dans la salle pour rêver, lire ou s'allonger -Faire en sorte que l'animateur soit en situation d'observation proactive	- les enfants expriment-ils leur fatigue ou leur besoin de calme ? - les lieux calmes sont-ils repérés et respectés par tous ? - l'équipe s'ajuste-t-elle aux besoins des enfants ?

I-c) Faire participer et associer les parents à la vie du centre

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
-Permettre aux parents de se rencontrer, d'échanger sur la vie du centre - Participation de 2 parents au sorties par tranche d'âge -Permettre aux parents de s'investir dans la vie du centre	-préparer un espace rencontre pour que les parents puissent se poser -Mettre en place un tableau d'information pour s'inscrire aux sorties -Solliciter les parents pour la fête du centre	- les lieux sont-ils bien repérés par les enfants et les familles ? -l'accueil et la participation des parents aux sorties ont-ils permis de les intégrer -Les parents se sont-ils impliqués dans l'organisation du centre

II- a) Favoriser l'autonomie

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
<p>- Permettre aux enfants d'être auteurs et acteurs de leurs loisirs :</p> <p>« Aujourd'hui c'est moi qui choisit ! »</p> <p>-Construire ensemble l'été</p>	<p>-Une fois par semaine les enfants choisissent et préparent une activité avec l'animateur</p> <p>-Mettre en place un fil rouge qui amène l'enfant à l'activité (histoire, musique, chanson, marionnette...)</p>	<p>- les enfants prennent-ils des initiatives aisément ?</p> <p>-Le fil rouge permet-il aux enfants de se repérer dans le temps ?</p>

II- b) Favoriser la vie collective

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
<p>-Permettre aux enfants d'organiser les règles de vie collectives</p> <p>-Permettre aux enfants de participer à l'élaboration du goûter</p>	<p>-En début de semaine une réunion par tranche d'âge et par petits groupes de 30 minutes : gestion des temps informels, des conflits...</p> <p>-A16h un groupe de 4 enfants différents par tranche d'âge se proposent pour préparer le goûter</p>	<p>-L'implication des enfants dans la vie collective permet-elle de rendre les enfants plus autonomes</p> <p>-L'implication des enfants leur permet-elle de se sentir investi</p>

II- c) Etre à l'écoute du rythme de chacun

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
<p>-Permettre à l'enfant de choisir son espace</p> <p>-Permettre à l'enfant de se sentir bien accueilli malgré les arrivées et départs échelonnés</p> <p>-Permettre à l'enfant de goûter dans le calme</p>	<p>-installer des coins calmes propices au rêve, à la lecture, à la musique, aux histoires contées audio...</p> <p>-Organiser l'accueil des familles demandant aux animateurs d'être bienveillant sur les temps informels</p> <p>-Organiser des petits groupes pour le goûter</p>	<p>-L'organisation des espaces permet-elle aux enfants de se sentir bien et sereins</p> <p>-L'organisation, les horaires des agents permettent-ils d'assurer un accueil de qualité</p> <p>-L'organisation du goûter permet-elle aux enfants d'échanger sur leur journée ?</p>

III- a) Favoriser l'ouverture culturelle

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
-Permettre aux enfants de découvrir des activités enrichissantes -Permettre aux enfants d'apprendre en s'amusant	-Chaque jour l'enfant peut choisir une activité physique, culturelle ou artistique -Chaque animateur doit préparer des fiches de projet d'activités ludiques et cognitives	-Les animateurs ont-ils proposé des activités suffisamment variées pour donner le choix aux enfants ? -Le bilan indispensable avec les enfants en fin de journée permet-il aux animateurs de se remettre en question ou de confirmer la qualité de leurs animations ?

III- b) Favoriser la responsabilité éco citoyenne

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
-Permettre à chaque enfant de prendre conscience de l'environnement -Organiser le tri sélectif -Permettre aux enfants de l'importance du recyclage	-Proposer des activités avec de la récupération -Fabriquer des poubelles ludiques de tri -Organiser une bourse d'échange de livres à la fête de centre : 3 livres par enfant en investissant les parents dans le projet	-Les enfants comprennent ils leur rôle de citoyen de demain -Les enfants prennent ils conscience de l'importance du tri -Quel impact a eu cette initiative

1. ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le centre de loisirs accueille les enfants à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas, de 7h15 à 18h30. Les enfants sont répartis par tranches d'âge : les 2/3 ans, les 4/5 ans, les 6/7 ans, les 8/9 ans et les 10/12 ans. Pour faciliter le déplacement des enfants, deux autres points d'accueil sont organisés à l'école Duguesclin élémentaire (rue des Champs des Cartes) et à l'école de la Chattière (rue du Gué Maheu) avec une navette de car le matin et le soir vers le centre de loisirs. Départ des navettes à 8h30 des points d'accueil, retour à partir de 17h45.

2. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

L'accueil de loisirs est organisé dans 3 bâtiments bien distincts : l'espace maternel et l'espace élémentaire. Au centre se trouve l'espace de restauration.

L'espace maternel

2-3 ans :

Leur espace est constitué d'une salle d'accueil avec des espaces de jeux, un coin bibliothèque, un dortoir, une cour avec un bac à sable et des sanitaires adaptés. On trouve aussi une salle d'activités spécifiques (peinture, activités d'arts plastiques).

4-5 ans :

Les enfants ont à leur disposition une salle de jeux, une salle d'accueil avec un coin bibliothèque, une cour avec des structures de jeux et des sanitaires adaptés. Une salle d'activités spécifiques pour les activités manuelles est aussi à la disposition de ce groupe.

Une grande salle de motricité est à disposition pour tous.

Un espace réservé à l'accueil des enfants et des familles se situe à l'entrée du bâtiment.

L'espace élémentaire

6-7 ans :

Les enfants ont à leur disposition une salle d'activités ainsi qu'une cour avec panneaux de basket et bac à sable.

8-9 ans :

Ils ont également une salle d'activités et une cour avec des buts de football et une table de ping-pong.

10-12 ans :

Les pré-ados sont accueillis au centre de loisirs et rejoignent avec leurs animateurs leur local situé rue des Jardins.

Certains équipements sont communs à toutes les tranches d'âges comme la salle judo, la salle de danse, la cuisine, 2 salles de travaux manuels.

Un bureau de direction et un point d'accueil pour les familles et les enfants sont situés à l'entrée du bâtiment des plus grands.

3. LES REGLES DE VIE

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants. Elles ont été travaillées avec les enfants. Elles sont expliquées aux nouveaux venus. Ces règles ne sont pas immuables : elles peuvent évoluer notamment au cours de réunions enfants/animateurs. (Cf. : règles de vie en annexe).

4. LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis.

L'équipe rencontre les parents au moment de l'inscription de l'enfant. Elle peut proposer si la famille le souhaite une visite et un échange sur la vie du centre.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles :

- Réunion de présentation du projet pédagogique pour chaque mois
- Réunions d'informations (été, mini-camps...)
- Organisation de moments festifs auxquels les familles sont conviées et peuvent apporter leur contribution en aidant à la préparation ou en confectionnant des pâtisseries ou des costumes par exemple (sorties, fête de centre, spectacles, expositions...)

En début de période, un dossier administratif composé d'une fiche de renseignements et d'une fiche sanitaire est remis aux familles, soit à l'accueil de loisirs. Ce dossier est obligatoire pour que les enfants puissent bénéficier des activités du centre de loisirs.

Ces dossiers sont aussi distribués dans les écoles publiques et privées avant chaque période de vacances. Les enfants qui fréquentent les accueils de loisirs périscolaires ont déjà rempli ces dossiers qui sont obligatoires au début de l'année scolaire même si l'enfant fréquente peu les services. Les parents n'ont donc pas besoin de les remplir deux fois.

Enfin, pour l'été, une plaquette d'informations est distribuée aux familles. Celle-ci présente les activités et les projets qui se dérouleront au cours de l'été.

5. LES MOMENTS CLES DE LA JOURNEE

La journée est structurée en différents temps afin que les enfants aient des repères.

L'accueil du matin

Il a lieu entre 7h15 et 9h00. L'accueil des enfants et des parents au sein de la structure est un moment privilégié. Il est adapté en fonction de chaque enfant et de sa famille. Tout est mis en œuvre pour que la séparation se fasse le plus sereinement possible. Pour l'enfant, c'est le 1^{er} pas vers l'acquisition de l'autonomie. Les animateurs présents sont chargés de l'accompagner dans cette démarche éducative.

Ce temps d'accueil permet de créer un climat de confiance entre les parents et l'équipe et de faire le lien entre le cocon familial et la vie au centre de loisirs. Moment informel d'échanges, de dialogues qui permet aux groupes de se constituer.

Après avoir salué leurs amis Les enfants peuvent choisir de lire, jouer, dessiner, discuter, se reposer...

La réunion enfants animateurs

Elle a lieu pendant le temps de repos en début de semaine et aussi selon les besoins. Elle réunit les enfants et les animateurs. C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre. C'est aussi un moment de régulation des conflits et de rappel des règles établies avec les enfants.

C'est un temps où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

La pause méridienne

Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. La nourriture est de qualité et équilibrée. C'est l'apprentissage du goût puisqu'il faut goûter même un petit peu pour connaître, c'est une des fonctions de l'animateur le repas étant un temps de travail à part entière.

Nous souhaitons que le repas soit aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...).

Les enfants passent au self et débarrassent leur plateau à la fin du repas à l'exception les enfants de 2 et 3 ans qui sont servis à table. Le repas est servi de 11h45 à 13h45.

Les enfants ne déjeunant pas à l'accueil de loisirs peuvent partir entre 11h45 et 12h30. Ceux qui arrivent après le repas sont accueillis entre 13h15 et 13h45.

Les enfants sont en temps libre (dessins, lecture, jeux...) avant et après le repas.

Les activités commencent à 14h00.

Le temps de repos

Après le repas, les enfants de 2 et 3 ans rejoignent le dortoir pour la sieste. Le réveil se fait au rythme des enfants.

Pour tous les autres enfants, un temps calme est proposé. Il ne doit pas dépasser 30 minutes. Si des enfants se sont endormis, un animateur reste et les autres partent en activité.

Le goûter

Il est pris en petits groupes à 16h30. Ce temps permet aux enfants et aux animateurs de faire le bilan des activités de la journée. Le nettoyage et le rangement après le goûter doit être fait par les enfants et les animateurs.

La fin de journée

Le départ des enfants s'effectue entre 17h00 et 18h30. Ce moment permet la liaison entre le centre de loisirs et la famille. C'est aussi le moment de ranger le centre. C'est un temps informel privilégié où les enfants peuvent jouer, lire, dessiner, discuter entre eux ou avec les animateurs mais en tout cas sous l'œil vigilant des animateurs qui ferment le centre.

Composition de l'équipe

Les directrices

Elles ont comme fonction :

- L'animation de l'équipe
- La gestion financière, matérielle et administrative
- Les relations avec les différents partenaires
- Les relations avec les familles
- Le pointage des enfants
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires

Elles sont garantes de la sécurité physique et affective des enfants. Elles veillent au respect de la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique.

Les animateurs

Leur fonction :

- Accueillir les enfants
- Animer les différents moments de la journée
- Préparer des activités, leur mise en place, le rangement
- Pointer des enfants

Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant, du respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application des règles de vie. Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe.

Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

Organisation du travail de l'équipe

L'équipe du centre de loisirs se réunit chaque lundi soir de 18h30 à 20h00 pour :

- Faire le point sur la semaine. Apporter des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- Préparer les activités, et le matériel.
Réfléchir à l'organisation des nouveaux projets.
- Echanger sur les enfants, parler des difficultés rencontrées, trouver des solutions en équipe.

Elles sont animées par le directeur et l'ensemble des animateurs y participent.

L'équipe dispose d'une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques, livret d'animateur...) Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

Les intervenants extérieurs

Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs (intervenants sportifs, agents espaces verts, intervenants association culturelle,) Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique. Un travail de préparation est fait en amont avec les intervenants.

Evaluation/bilan

Mise en place de réunions bilan.

Remise en question ou auto-évaluation sur des jeux ou activités menées, afin de s'améliorer ou comprendre certains dysfonctionnements mais aussi trouver de nouvelles idées en groupe.

Mise à disposition de fiches de travail et d'auto-évaluation sur comment mettre en place une activité.

Temps informels d'échanges possibles au moment des pauses de la journée.

Disponibilité du directeur pour répondre aux questionnements des animateurs.

Prise en compte des remarques des enfants et temps d'échanges avec eux au moment du regroupement par exemple.

CHARTE DE SECURITE ET D'HYGIENE DESTINEE AUX ADULTES

Connaître les conduites à mener au quotidien concernant la santé des enfants

- Savoir où se trouvent les fiches d'inscriptions et sanitaires des enfants (en cas de besoin impératif), se référer à l'assistant sanitaire.

Repérer et prendre en charge les enfants atteints d'une allergie :

- Savoir quels sont les enfants concernés par le PAI et leur référent.
- Connaître le lieu d'affichage et les protocoles.
- Connaître les notions en matière d'équilibre alimentaire et de besoin nutritionnel.

Appliquer ces conduites

- Signaler le comportement anormal d'un enfant, échanger avec l'équipe.
- Vérifier le bon déroulement des PAI notamment lors des repas.
- Soigner une blessure si nécessaire et la noter automatiquement dans le cahier infirmerie.

Appliquer les règles de sécurité

- Connaître les consignes d'évacuation des locaux et les appliquer en cas d'incendie.
- S'assurer que les portes de secours restent dégagées.
- Vérifier en cas de doute dans la fiche d'inscription les autorisations accordées par les familles.

Être en mesure de savoir à tout instant où se trouve chaque enfant

- Se positionner dans l'espace de manière à être présent dans chaque lieu.
- Vérifier si le nombre d'enfants inscrits sur la fiche de pointage correspond au nombre d'enfants effectifs afin de signaler au plus vite l'absence imprévue d'un enfant.

Pouvoir réagir face à une situation d'urgence

- Vérifier régulièrement les trousse de secours et connaître l'utilisation de son contenu.
- Mettre en place des exercices d'évacuation pour tester la procédure.

CHARTE DU PROJET D'ACTIVITE DESTINEE AUX ANIMATEURS

- Prendre en compte le rythme et les particularités de l'enfant : fatigue, difficulté à se concentrer, besoin de se défouler.
- Elaborer des objectifs clairs ; construire les animations en fonction de ces objectifs.
- S'inscrire dans le programme d'activité commun.
- Anticiper
- Privilégier des activités variées.
- Animer tous les temps de l'activité : le rangement fait partie intégrante de l'activité.
- Développer les objectifs du projet pédagogique (ex : en mettant des responsables de rangement).
- Sensibiliser les enfants, leur donner envie de s'investir à travers la communication (affiches, échanges).
- Communiquer aux enfants le projet d'activités dans son ensemble, de sorte qu'ils comprennent le sens des animations et la durée (attention à ne pas présenter un projet trop long qui représenterait un frein à la participation).
- Communiquer avec les parents.
- Mettre en avant les capacités de chacun, ne pas hésiter à solliciter l'équipe.
- Etablir des bilans avec les enfants afin de prendre en compte leur avis et de se remettre en question.

CHARTRE DES REGLES DE VIE

Pour avoir le plaisir d'être ensemble de vivre des moments agréables pendant l'accueil de loisirs périscolaire.

Nous devons nous mettre d'accord sur ce chacun peut faire... et ce que chacun doit respecter... :

Moi, en tant qu'enfant :

- *J'ai le droit de me reposer, de me détendre, de jouer, de communiquer avec les autres.*
- *Je peux utiliser les espaces jeux de la cour, les salles d'animation, le matériel nécessaire à mon activité avec l'accord d'un adulte. Je fais attention à ne rien casser et surtout je range !*
- *J'ai la possibilité de participer à une activité que l'animateur propose ou je peux aussi mettre dans la boîte à idées ce que je souhaite faire ou discuter...*
- *A tout moment, même si je suis en colère, je reste poli ou courtois.*
- *Je ne me bagarre pas et je ne bouscule pas les autres, je ne menace ni les enfants, ni les adultes, la violence ne sert à rien, un adulte peut m'aider.*
- *Je jette les papiers et les chewing-gums dans les poubelles, je ne crache pas par terre, je respecte la planète.*
- *Je ne circule pas dans les couloirs et les étages sans la permission d'un adulte.*
- *L'équipe d'animation me demande un effort pour que le temps de mes loisirs soit agréable pour moi et pour les autres !*
- *Si j'oublie ces règles de vie, les adultes m'aideront à faire mieux.*
- *Si je ne respecte pas ces règles de vie, je devrais alors y remédier par une action réparatrice*